

Le scandale d'État qui a marqué l'histoire du Havre

Histoire. En 1910, Jules Durand, syndicaliste du Havre, est accusé à tort, condamné à mort puis innocenté sans être jamais vraiment réhabilité. Cent ans après sa mort, le 20 février 2026, l'affaire Durand est remise en lumière, elle qui a marqué l'histoire ouvrière mais pas la mémoire collective française.



Marie-Ange Marzine
journaliste

m.a.marzine@paris-normandie.fr

Au Havre, le quai Colbert disparaît sous le noir du charbon. La poussière colle à la peau. Elle s'insinue partout. Toujours. Nous sommes en 1910. Plus de six cents charbonniers attendent l'embauche au gré des besoins. Le déchargement du charbon des soutes est un supplice. On les regarde comme des brutes. Ils crèvent pour quelques sous et mangent au « fourneau économique », charité humiliante. Et surtout, ils boivent.

Un buveur d'eau

C'est dans ce décor, digne d'un Germinal portuaire, que Jules Durand rejoint le Syndicat ouvrier des charbonniers, affilié à la CGT. Durand est un anarcho-syndicaliste, fricote l'Université populaire de la Bourse du travail. Il boit de l'eau (il est membre de la Ligue antialcoolique) et adhère à la jeune section havraise de la Ligue des droits de l'homme, née dans le sillage de l'affaire Dreyfus. Ses compagnons le surnomment « le curé ».

Dans ce contexte de grèves, les charbonniers dénoncent, à l'été 1910, la vie chère. Ils réclament des hausses de salaires et s'élèvent contre le Tancarville, machine qui leur est imposée sans négociation et pourrait leur coû-

ter leur emploi. En août, les ouvriers votent pour la grève. Et tout de suite, l'ambiance se tend. Le bras de fer est mené entre les charbonniers et les compagnies maritimes. Le 23 août, les premiers incidents éclatent après l'embauche de marins anglais et de « renards », souris et logés à bord pour briser le mouvement. Les manifestants sont « calmes et pacifiques », note la police le 29 août.

« Le passé est maudit, le présent me dévore. »
Jules Durand

Le 9 septembre au soir, quai d'Orléans, une rose d'herogues dégrègne. Louis Dongé, contremaître non prévisse, meurt sous les coups de trois charbonniers. Tous les quatre étaient ivres. La presse locale titre « Barbarie », parle de « chasse aux renards ». Un juge d'instruction est nommé. Dix témoins accusent Jules Durand d'avoir fait voter en assemblée générale le meurtre de Dongé.

Le 11 septembre, Durand est arrêté quai de Saine. Serin, il promet de rentrer le soir. Il est inculpé de complicité d'assassinat et emprisonné. Les trois auteurs des coups mortels, eux, découpent Durand. Mais leurs témoignages comptent peu.

René Coty, jeune avocat mais futur président de la République, assure la

défense de Durand. Il croit lui aussi à une erreur judiciaire qui sera vite résolue. Pour preuve, même le chef de la police souligne dans son rapport que l'appel au meurtre ne correspond ni à ses constatés ni au profil du secrétaire syndical. Naïveté...

La presse et l'opinion générale, anti-syndicale, s'emballent. Le dossier est bouclé au pas de charge. Moins de deux mois. Le 23 octobre, le procès s'ouvre à Rouen avec soixante-cinq témoins, dont 52 à charge. Les débats sont houleux. Les jurés, tous des bourgeois, déclarent Durand coupable sans circonstances atténuantes. Il est condamné à mort. Stupeur. Les jurés n'imaginaient pas une telle sentence. Ils signent un recours en grâce. Durand s'effondre. « Ce n'est pas du parti pris qu'il faut dans un jury, c'est une conscience. Ma condamnation est arbitraire. Horreur et ignominie complète ! », écrit Jules Durand à sa compagne Julia, le 28 novembre 1910, depuis le quartier des condamnés à mort de la Maison d'arrêt de Rouen.

Machination judiciaire

Au Havre, la mobilisation s'organise. Le soutien s'étend jusque dans les ports d'Europe et d'Amérique. Deux cents députés signent une requête en grâce. Jurés s'indignent dans l'humanité.

Beaucoup dénoncent une « machination judiciaire ». La comparaison avec l'affaire Dreyfus est immédiatement faite. « Je suis un homme qui subit en ce

moment une injustice, car j'ose dire à haute voix que tout ce dont on m'accuse n'est que mensonge. Ma conscience est propre, elle le restera toute ma vie. Libre, je partirai la tête haute et reviendrai de même », écrit Durand depuis le quartier des condamnés à mort. Le 31 décembre 1910, la peine du Havrais est commuée en sept ans de réclusion.

Ses défenseurs maintiennent la prison. Enfin, des témoins avouent avoir été payés. Le 15 février 1911, vu son état, la détention est suspendue. Durand sort de prison, amaigri, transformé à jamais. L'accueil à son retour au Havre, est triomphal. Il balbutie : « Allez-vous... » et pleure.

Peu à peu, la folie emporte cet homme dépeint comme empreint de valeurs morales. Jules Durand est interné à l'asile près de Rouen. « Le passé est maudit, le présent me dévore et l'avenir me tourmente », écrit-il. En 1912, sa condamnation est annulée. En 1918, la Cour de cassation l'innocente définitivement. Mais ça, Durand n'est plus en capacité de l'apprendre. Il meurt à l'asile le 20 février 1926 sans que la justice ou ses détracteurs n'aient eu à faire amende honorable. Sa réhabilitation n'a jamais été complète.

Au Havre, le quai Colbert a depuis longtemps lavé sa poussière noire. Pas son histoire. Cent ans après sa mort, Jules Durand mérite son nom de « Dreyfus ouvrier ». ●

Severin, association Les acts de Jules Durand.



Après la pièce de théâtre de Salacrou, l'affaire Durand a été portée à l'écran et diffusée sous forme de télévision en 1974. Archives Paris Normandie

Expos, visites et conférences pour commémorer Jules Durand

Cent ans jour pour jour après sa disparition, le Havre se mobilise et multiplie les rendez-vous avec des expositions, projections, conférences, du théâtre, des visites, tous gratuits, pour transmettre au plus grand nombre le destin de celui qu'on a surnommé « le Dreyfus ouvrier ». Voici notre sélection. L'intégralité de la programmation est à retrouver sur lehavre.fr.

Une commémoration

Vendredi 20 février 2026, à 11 h précises, un hommage est rendu devant la sculpture de son buste, réalisée par l'artiste plasticien Hervé Delamarre, installée à l'angle de l'avenue Vauban et du quai Colbert.

Des expositions

A partir du 19 février et jusqu'au 6 juin 2026, la bi-

bliothèque Armand-Salacrou accueille « Jules Durand, le Dreyfus ouvrier ». L'exposition rassemble des pièces remarquables et inédites, notamment gérées par la Bibliothèque nationale de France. Des œuvres du début du XXe siècle montrent les conditions de travail impitoyables des dockers. L'exposition, à voir absolument pour comprendre cette affaire, présente aussi des documents liés à Boulevard Durand, la pièce d'Armand Salacrou qui ressuscita l'affaire en 1961.

Les projections

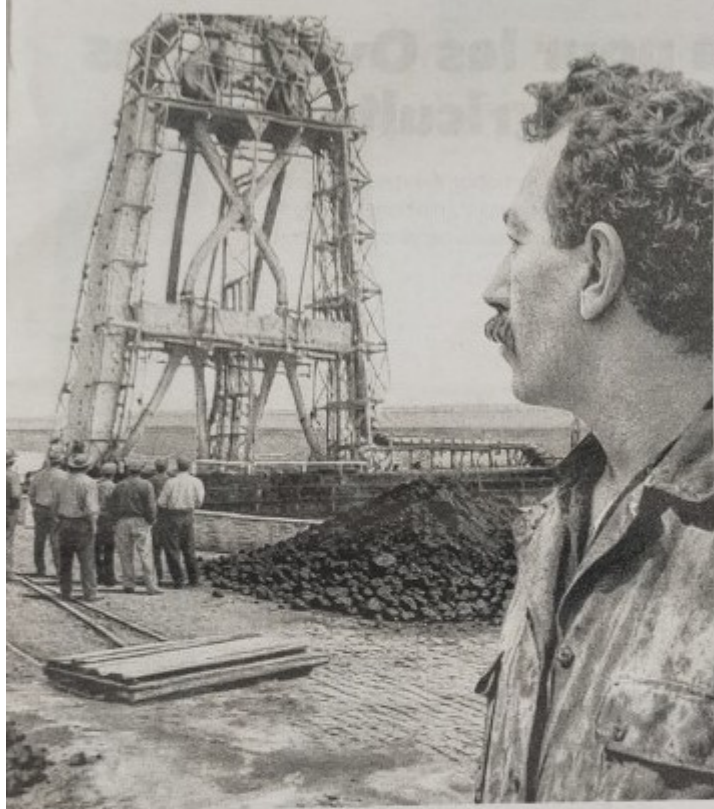
Le 4 mars 2026, le documentaire « Jules Durand, le Dreyfus ouvrier » sera projeté au Théâtre de l'Hôtel de Ville.

Puis le 28 avril, le cinéma Le Studio accueillera « Mémoires d'un condamné », en présence de la réalisatrice Sylvester Meunier. Toutes les projections sont gratuites, sur réservation.

Des conférences, du théâtre et des visites
Le 12 mars 2026, l'université Le Havre Normandie proposera « L'affaire Durand : un nouvel engagement dreyfusard ? ». Le cycle se poursuit avec d'autres conférences.

Côté théâtre, ce sera le 18 mars au Petit Théâtre avec la pièce « Pour Jules Durand » puis le 14 novembre, au Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV) pour « Boulevard Durand », la pièce de Salacrou qui fit renaitre l'affaire dans la mémoire collective. Enfin, les guides de Pays d'art et d'histoire proposent une série de visites pour comprendre le contexte de l'affaire, la vie de Jules Durand et les lieux qui ont compté. Tous les détails de ce parcours mémoriel sont à retrouver sur le site lehavre-patrimoine.fr.

Un siècle après sa disparition, Le Havre ne se contente pas de commémorer Jules Durand. Elle raconte, transmet et éclaire. ●



Sur ce montage photo, Hervé Delamare reconstitue Jules Durand, le Tancarville et les charbonniers, illustrant le débat social qui a mené à la condamnation à mort du syndicaliste. Vue d'artiste et montage photo d'Hervé Delamare

➤ Anecdotes et coïncidences

Enquête bâclée

De la rixe mortelle à la condamnation à mort du syndicaliste, l'intégralité de l'instruction judiciaire s'est déroulée en un mois et demi. Un délai d'une brièveté troublante, même pour l'époque.

Coïncidence

Le chef des jurés, lors du procès de Jules Durand aux Assises de Rouen, était le docteur Lallemand, directeur de l'asile psychiatrique des Quatre Maers à Sotteville-lès-Rouen. C'est là que Jules Durand est interné dès avril 1911 et y meurt le 20 février 1926 sans avoir connaissance de sa réhabilitation judiciaire.

Victime collatérale

Lorsque son corps est transporté de la gare du Havre au cimetière Sainte-Marie, ce sont les dockers qui le portent. Au premier rang se tient Charles Lefrançois, ouvrier charbonnier, lui aussi accusé à tort lors du même procès. Il a passé treize années au bagne de Cayenne. Gracié puis libéré en 1924, il accompagne Jules Durand vers sa dernière demeure en 1926, avant de s'éteindre à son tour le 16 février 1931.

Légion d'honneur

Si les défenseurs de Durand ont quasiment tous connu des morts prématurées ou violentes, ses détracteurs, eux ont vécu une longue vie. Deux des principaux instigateurs ont même été décorés, plus tard, de la Légion d'honneur ! Si Jules Durand a été reconnu innocent en 1918, il n'a jamais bénéficié d'une véritable réhabilitation judiciaire ni sa famille de compensation.

« Son combat n'a jamais été aussi actuel »



En 1910, les charbonniers du Havre ont déjà vu leur charge de travail s'effriter avec l'apparition des « crapauds », ces bennes mécaniques capables de se remplir seules. Puis, sans véritable négociation, la Compagnie générale Transatlantique installe le Tancarville. Une vingtaine d'heures suffisent désormais pour charger un bateau, soit l'équivalent du travail de 150 ouvriers.

Jules Durand ne rejette pas le progrès technique. « Jules Durand voulait que les charbonniers ne travaillent plus le dimanche, qu'ils aient accès à des douches et soient payés 1 franc de plus par jour », rappelle Hervé Delamare, sculpteur du buste de Durand installé quai Colbert, au Havre.

Pour l'artiste, ces revendications n'ont rien perdu de leur actualité. « On peut mettre en perspective cette affaire avec l'arrivée de l'intelligence artificielle et la robotisation. L'évolution technologique va plus vite que les formations et donc, forcément, de gens se retrouvent sur le carreau », observe-t-il.

Une lecture que partage John Barzman, président de l'association Les Amis de Jules Durand : « L'affaire Durand s'élève contre l'introduction de technologies au seul profit du capital et pose la question du partage

des bénéfices de l'innovation. À cet égard, Durand est d'une étonnante modernité. Son combat résonne avec nos débats contemporains sur l'automatisation et les mutations économiques. »

Sur les quais, les dockers d'aujourd'hui ont une pression plus grande encore. « Les dockers se sont toujours adaptés aux évolutions portuaires. Mais désormais, l'automatisation et la robotisation menacent des ports, au profit unique des compagnies, supprimant des emplois sans négociations. On risque la disparition du métier. Elle est là la différence », conclut Johann Fortier, secrétaire général des ouvriers dockers du Havre. ●

Marie-Ange Marais

Les artistes ont souvent représenté le quai à charbon du Havre, sa poussière noire et ses dockers. Un pastel à découvrir lors de l'exposition organisée à la bibliothèque Salicrú du Havre. Paris-Normandie

LA VIDÉO DU JOUR

Ce que la Justice bourgeoise fait d'un Innocent
De l'échafaud au cabanon



L'affaire Jules Durand remise en lumière

Tout au long de l'année 2026, Le Havre commémore la mémoire de Jules Durand. Né le 6 septembre 1880 au Havre et mort le 20 février 1926 à ce qui était appelé autrefois l'asile de Sotteville-lès-Rouen, Jules Durand, syndicaliste, fut accusé à tort en 1910, condamné à mort puis innocenté sans être jamais vraiment réhabilité. En cette année de commémoration, l'affaire Durand est remise en lumière, elle qui a marqué l'histoire ouvrière mais pas la mémoire collective française.



VOIR
LA VIDÉO